cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Pelletier
https://www.cadre21.org/membres/a1bccccaf42dc12449bde29e

Date d'obtention : 2021-03-04 16:53:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

De nombreux avantages: interventions justes et appropriées, encadrement qui favorise un sentiment de sécurité (chez le jeune - mais chez l'intervenant aussi). La prise en charge est certainement plus rapide, ce qui fait en sorte de minimiser les risques de propagation des images et grâce à cela, les interventions sont également plus rapides et efficaces.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Beaucoup de choses! Le fait qu'il y a en place un protocole efficace et que chacun a un rôle bien défini et clair va permettre d'accélérer le traitement de la situation et faciliter le travail de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à ne pas avoir un rôle qui ne m'appartient pas (pas mandataire de la police), m'assurer de suivre toutes les étapes